



Directives pour laisser votre enfant tout seul ou avec un(e) gardien(ne) d'enfants

À quel âge un enfant peut-il être laissé seul à la maison?

Contrairement à la perception de la plupart des gens, il n'y a pas d'âge spécifique auquel un enfant peut être laissé sans gardien(ne). La *Loi sur les services à l'enfance et la famille* stipule que des parents d'enfant de moins de 16 ans «doivent prendre des mesures raisonnables» pour prévoir le gardiennage nécessaire à ces derniers. Cela nécessite que les parents s'assurent que s'ils laissent leurs enfants seuls à la maison ils aient fait les efforts nécessaires pour s'assurer de leur sécurité. Cela va de pair avec une approche basée sur le bon sens. Par exemple, de s'assurer que les enfants ont des numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence, qu'ils ont une maturité suffisante et sont responsables et qu'ils ne sont pas laissés pendant des longues périodes de temps sans supervision par des adultes.

La Société d'aide à l'enfance et à la famille de Halton/ Halton Children's Aid Society (SAEF Halton/Halton CAS) suggère très fortement que les parents ne laissent pas leurs enfants de moins de 10 ans tout seuls. Si un enfant à moins de 10 ans et que cela nécessite l'intervention de la société d'aide à l'enfance (SAEF), le parent est responsable de donner les raisons et fournir des explications logiques à la SAEF indiquant que l'enfant en question n'a pas été dans une situation potentiellement dangereuse.

En outre, le *Code criminel du Canada* stipule qu'abandonner un enfant constitue une infraction au Code. Toute personne qui abandonne illégalement ou expose à un danger un enfant qui a moins de dix ans et ce de façon que sa vie est ou peut-être mise en danger, ou que sa santé est ou peut-être affectée de façon permanente, se rend coupable d'une infraction qui peut être punie de peines de prison n'excédant pas deux ans.

À quel âge un enfant peut-il servir de gardien(ne) d'enfant à un autre enfant?

Le choix d'un(e) gardien(ne) d'enfant qui convienne est une décision très importante.

De nouveau, cela nécessite de faire preuve de bon sens. Tous les enfants ne sont pas suffisamment prêts à assumer leurs responsabilités lorsqu'ils atteignent l'âge de 12 ans, par exemple, lorsqu'il s'agit de servir de garde d'enfants pour d'autres enfants. Il est important de savoir qu'il n'y a pas d'âge spécifié par la loi pour agir en tant que garde d'enfants. C'est la tâche du parent de déterminer si un adolescent est suffisamment responsable pour assurer un environnement sécuritaire pour leurs jeunes enfants.

À cette fin il serait utile que les parents prennent en considération le fait que le garde d'enfants à ou non suivi un cours de garde d'enfants certifié, qu'il a une expérience antérieure en tant que garde d'enfants avec des références positives et qu'il semble avoir de bons rapports avec leur enfant. Il est important que des gardes d'enfants très jeunes ne soient pas utilisés pendant de longues périodes de temps.

Le choix de la personne chargée de prendre soin de votre enfant est une tâche très sérieuse et importante pour des parents.

Cette liste de directives va aider les parents à choisir et à assurer la formation d'un(e) candidat(e) qui convienne à assumer le rôle de gardien(ne) d'enfants.



Directives pour le choix d'un garde d'enfants

L'âge ne devrait pas être toujours le facteur déterminant. Bien que l'âge minimum recommandé par la SAE de Halton pour un garde d'enfants soit de 12 ans, tous les enfants âgés de 12 ans ou adolescents n'ont pas suffisamment de maturité pour prendre soin d'un bébé ou d'un enfant en bas âge. Prendre le temps de connaître le garde d'enfants éventuel et faire preuve de discrétion pour déterminer si celui-ci ou celle-là à un sens prononcé de ses responsabilités lorsqu'il s'agit de prendre soin de votre enfant.

Est-ce que le garde d'enfants a suivi un cours de garde d'enfants ou un cours de premiers soins ? Ces cours sont offerts par la Croix rouge canadienne, l'Ambulance de St. Jean, les services communautaires des parcs et loisirs et par le conseil scolaire.

Les vérifications de références sont importantes. Même si vous connaissez très bien l'éventuel garde d'enfants, n'hésitez pas à communiquer avec d'autres parents qui ont utilisé ses services. Même si le garde d'enfants est un voisin exceptionnel, il peut ne pas posséder les qualités ni la maturité nécessaires pour s'occuper de prendre soin d'enfants.

Les frères et sœurs plus vieux ne sont pas les meilleurs candidats pour assurer la garde d'enfant d'un enfant plus jeune. Certains d'entr'eux peuvent ne pas apprécier les attentes placées sur eux pour assurer les services de garde d'enfant pour leurs frères et sœurs plus jeunes.

Formation

Ayez un plan de sécurité. Assurez-vous que le garde d'enfant sait comment appeler le numéro d'urgence 9-1-1 et qu'il ou elle connaît votre adresse et des intersections de rues importantes les plus proches. Le garde d'enfant devrait aussi savoir comment vous atteindre quand vous êtes sorti (numéro de téléphone, numéro de téléphone cellulaire, traceur, etc.) et il devrait aussi savoir quel(le) voisin(e) il ou elle peut appeler en cas d'urgence.

Étant donné qu'un incendie peut être déclenché en quelques minutes, le garde d'enfant devrait aussi savoir quel est le plan d'évacuation en cas d'incendie sans égard à la durée de votre absence.

Commencez à utiliser votre garde d'enfants par courts intervalles afin de préparer votre sortie de toute une soirée plus longue. Cela va vous aider à bâtir la confiance entre vous et le garde d'enfants.

Quand vous revenez à la maison à la fin de la séance de votre garde d'enfant, soyez attentif aux types de sujets sur lesquels il fait des commentaires. Est-ce qu'il parle de sujets qui devraient faire l'objet de préoccupation pour un parent, par exemple, si l'enfant a mangé, est-ce que l'enfant semblait triste, heureux, angoissé, est-ce que le garde d'enfant et votre enfant ont passé du temps ensemble à lire ou à colorier, etc.

Après que le garde d'enfant soit parti, parlez avec votre enfant de l'expérience qu'il a eu avec ce dernier. Voici quelques questions que vous pourriez poser à votre enfant à cette occasion : quelles activités avez-vous fait ensemble ? Est-ce que votre enfant a aimé le garde d'enfant ? Les parents sont responsables de la sécurité et du bien-être de leurs enfants.

Les parents seront tenus pour responsables par la SAE et la Police s'il y a blessure ou si leur enfant a couru un risque dans le cas où il a été laissé tout seul ou aux soins d'une autre personne de moins de 16 ans.

